



Mémoire déposé par Vent d'élus dans le cadre  
des audiences publiques du BAPE pour le

**Projet de construction du parc éolien de Grosse-Île  
dans la communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine**

Mars 2026

## Table des matières

<b>Introduction.....</b>	<b>3</b>
<b>Finances.....</b>	<b>3</b>
<b>Privatisation.....</b>	<b>4</b>
<b>Confidentialité.....</b>	<b>5</b>
<b>BAPE générique.....</b>	<b>5</b>
<b>Conclusion.....</b>	<b>5</b>

## Introduction

Vent d'élus est un organisme à but non lucratif qui regroupe des élu.es et ex-élu.es de partout au Québec. Notre mission : valoriser et promouvoir la démocratie municipale participative.

Nous sommes très actifs sur la scène politique municipale: Nous participons bénévolement à de nombreuses assemblées publiques, colloques, consultations publiques, audiences du BAPE, etc. Nous avons également rédigé des lettres ouvertes et des mémoires au sujet du développement éolien au Québec.

Nous avons de nombreuses préoccupations au sujet du développement de la filière éolienne au Québec, un développement que nous jugeons antidémocratique, précipité et sans vision d'ensemble. Le Projet de construction du parc éolien de Grosse-Île dans la communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine présente plusieurs éléments préoccupants pour l'avenir énergétique du Québec que nous tenons à nommer afin qu'elles puissent être analysées et répertoriées par le BAPE.

La conclusion de ce mémoire dresse une liste des conditions qui sont, à notre avis, nécessaires avant d'aller de l'avant avec le projet.

## Finances

Au-delà des redevances et retombées économiques que fait miroiter ce projet, il y a aussi la question du modèle de développement privatisé choisi pour ce projet. Selon nous, il ne s'agit pas d'une bonne façon de financer les municipalités, puisqu'une grande partie des profits iront sensiblement dans les poches des investisseurs privés et non dans celles des contribuables. De plus, il se crée des iniquités entre les municipalités qui vont recevoir de l'argent et les autres qui n'en recevront pas.

Le 29 janvier 2025, lors d'une conférence de presse dénonçant le développement éolien antidémocratique au Québec, l'analyste indépendant Jean-François Blain a dit ce qui suit au sujet de la filière éolienne:

« ...le modèle de développement privilégié, qui consiste à multiplier les partenariats financiers, nuira à la bonne planification du secteur énergétique et à la cohésion de son développement, attachera la réalisation des projets à des intérêts économiques particuliers au détriment de toutes autres considérations sociales et environnementales et mènera graduellement vers une dénationalisation accélérée du secteur électrique québécois.

Il y a d'autres moyens de fournir aux régions le soutien économique dont elles ont besoin et il y a un rôle qui peut et devrait être attribué aux régions dans le contexte de la transition énergétique tout en maintenant la propriété et l'encadrement public du secteur électrique dans le meilleur intérêt de la collectivité. »<sup>1</sup>

---

<sup>1</sup> Jean-François Blain, 29 janvier 2025, conférence de presse « Une levée de boucliers contre le développement éolien antidémocratique », voir la page 5 du document « [Interventions lors de la conférence de presse](#) ».

Question : Compte tenu des risques connus et encore inconnus du projet à l'étude, pourquoi ne pas examiner des propositions alternatives, comme celle de Jean-François Blain?

De plus, dans le rapport du BAPE 389 pour le projet de parc éolien Canton MacNider, un des principaux constats de la commission est que :

« Il n'existe pas d'analyse pour mesurer l'effet du développement de la filière éolienne au Bas-Saint-Laurent sur la vitalité économique des collectivités. Il serait pertinent de développer un indicateur à cet égard, étant donné que plusieurs municipalités de la région sont dévitalisées et que la filière éolienne est utilisée comme un instrument de développement régional. »<sup>2</sup>

Nous constatons d'ailleurs qu'il n'existe aucun indicateur, ni au Bas-Saint-Laurent, ni pour aucune autre région du Québec pour mesurer l'effet du développement éolien sur la vitalité économique des collectivités.

Question : Y-a-t-il eu, depuis août 2025, des démarches de la part de l'Alliance de l'Est, du gouvernement ou de tout autre promoteur de la filière éolienne, afin de mettre sur pied un tel indicateur? En l'absence d'un tel indicateur, il n'est donc pas possible de connaître les véritables impacts économiques de ce projet ni de tout autre projet éolien au Québec.

## Privatisation

Par ailleurs, l'Institut de recherche en économie contemporaine (IRÉC) publiait en mars 2024 son rapport intitulé *La privatisation de l'énergie éolienne et l'impact sur la mission d'Hydro-Québec*<sup>3</sup>. Ce rapport fait un historique de la production d'électricité au Québec, montrant comment on est passé de la privatisation à la nationalisation, laquelle « culmina avec la création d'Hydro-Québec et la deuxième vague de nationalisation » et ensuite, au début des années 2000', le Québec commence à retourner à la privatisation avec « les différents appels d'offre éolien, de biomasse et de petite hydraulique ».

La priorité étant donnée à ces dernières sources d'électricité (notamment l'éolien), les chercheurs de l'IRÉC ont calculé que ceci a coûté 6,09 G\$ à la clientèle d'Hydro-Québec. Ils ont également calculé que de :

« 2006 à 2023, les marges bénéficiaires de la filière éolienne au Québec se situent entre 0,90 et 1,68 G\$. À l'horizon 2035, ceci correspond à des marges comprises entre 1,79 G\$ et 3,34 G\$ ... En prenant une répartition 50-50 entre Hydro-Québec et le milieu municipal d'une telle filière développée par Hydro-Québec, les revenus pour chaque partie en 2023 auraient pu être compris entre 450 M\$ et 840 M\$ cumulés en 2023 et atteindre entre 910 M\$ et 1,70 G\$ à l'horizon 2035. Il est donc nécessaire de questionner, aussi bien sur le plan économique que politique, le principe de la

---

<sup>2</sup> Rapport 389 : Projet de parc éolien Canton MacNider, août 2025, <https://voute.bape.gouv.qc.ca/dl?id=00000735543>

<sup>3</sup> Institut de recherche en économie contemporaine (IRÉC) : « La privatisation de l'énergie éolienne et l'impact sur la mission d'Hydro-Québec », 14 mars 2024.

privatisation de la production énergétique afin de pouvoir mieux capter et répartir les revenus issus d'une telle filière et répondre de manière plus adaptée aux besoins de la clientèle d'Hydro-Québec ».

Question : pourquoi les communautés locales et Hydro-Québec devraient-ils être privés de ces revenus?

## **Confidentialité**

Vent d'élus dénonce la prolifération de la confidentialité lorsqu'il s'agit de projets éoliens développés en partenariat avec des entreprises privées. Dans le cas du présent projet, combien d'ententes ont été signées entre des élus et les promoteurs? Quelles informations ont donc été cachées à la population?

D'autant plus que puisque l'initiateur a formé une société en commandite, Parc éolien de Grosse-Île S.E.C., un partenariat à parts égales entre NGE Renouvelables et l'Alliance de l'énergie de l'Est., l'accès à l'information devient complètement impossible à cause des règles qui régissent les sociétés privées où la *Loi sur l'accès à l'information dans le secteur privé* ne permet d'obtenir que les informations détenues par la société dans la seule mesure où le demandeur est directement concerné par l'information détenue par la société. C'est donc l'opacité totale et la perte de contrôle démocratique sur les décisions des élus et des citoyens.

Cette opacité et perte de contrôle démocratique méritent pratiquement à elles seules l'abandon de la privatisation et un retour à Hydro-Québec de la quasi-totalité de la production d'électricité.

Question : De quelle façon est-ce que l'initiateur compte rendre accessible toute information jugée d'intérêt public concernant ce projet puisqu'il est à l'abri de la *Loi sur l'accès à l'information*?

## **BAPE générique**

Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement reconnaît lui-même la nécessité « 25 ans après la mise en service du premier parc éolien, d'ouvrir le débat public national sur la place de la filière éolienne dans le portefeuille énergétique du Québec et son mode de développement, incluant la prise en compte des enjeux environnementaux, sociaux et économiques ».<sup>4</sup>

Les enjeux que nous soulevons ici sont des enjeux qui ont été soulevé à répétition dans les audiences du BAPE depuis le tout premier BAPE éolien en 1997<sup>5</sup>.

Il est à souligner, qu'à ce jour, 60 municipalités et 4 MRC ont formellement demandé au ministre de l'Environnement la tenue d'un BAPE générique sur la filière éolienne.

---

<sup>4</sup> Rapport 375 : Projet éolien Des Neiges – Secteur sud dans la MRC de La Côte-de-Beaupré, juin 2024, <https://voute.bape.gouv.qc.ca/dl?id=00000647611>.

<sup>5</sup> Rapport 109 : Projet de parc éolien de la Gaspésie, février 1997, <https://voute.bape.gouv.qc.ca/dl/?id=00000056584>.

## **Conclusion**

En conclusion, nous sommes d'avis qu'il ne faut pas approuver ce projet :

Tant que le projet ne sera pas sous gestion entièrement publique;

Tant que les ententes de confidentialité ainsi que toute information jugée d'intérêt public ne seront pas rendues publiques;

Tant qu'il n'y aura pas eu un BAPE générique sur la filière éolienne au Québec.